

2JM
Société civile immobilière
Au capital de 1 000 €
Siège social 1 rue du 19 mars 1962 - 22440 PLOUFRAGAN
790 533 434 RCS SAINT-BRIEUC

(la "**Société**")

PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES DU

Les soussignées

- Madame Sylvie MARZIN-MINIER, titulaire en pleine propriété de 2 parts sociales, numérotées 1 et 2,
- La société JMM (511 008 732 RCS SAINT-BRIEUC), titulaire en pleine propriété de 998 parts sociales, numérotées de 3 à 1 000.

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Après avoir rappelé que l'article 20 des statuts dispose que les associés peuvent toujours d'un commun accord, prendre les décisions collectives à l'unanimité par acte sous seing privé ou notarié.

ont pris à l'unanimité les décisions suivantes :

- Modification de l'article 7 des statuts de la Société dans le cadre de la transmission des titres de Monsieur Olivier MARZIN suite à son décès,
- Prise d'acte de la fin des fonctions de cogérant de Monsieur Olivier MARZIN suite à son décès,
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

Les associés de la Société, après avoir pris acte que par suite du décès de Monsieur Olivier MARZIN survenu le 30 mai 2023, une attestation de dévolution successorale a été établie par Maître Louis Hubert de VILLARTAY, notaire à SAINT-BRIEUC (22) constatant que, Monsieur Malo MARZIN, fils du défunt a renoncé à la succession, Madame Sylvie MARZIN-MINIER est la seule héritière de Monsieur Olivier MARZIN et se voit attribuer en pleine propriété, la totalité des biens et droits mobiliers et immobiliers dépendant de la succession, décident de modifier comme suit l'article 7 des statuts de la Société :

"ARTICLE 7. Capital social

Le capital social est fixé à la somme de 1 000 €. Il est divisé en 1 000 parts de 1 € chacune, numérotées de 1 à 1 000, entièrement souscrites et libérées dans les conditions exposées ci-dessus.

1/ A la constitution, les parts composant le capital social sont attribuées comme suit :

- Monsieur Olivier MARZIN
1 part numérotée 1..... 1 part
 - Madame Sylvie MARZIN-MINIER
1 part numérotée 2..... 1 part
 - La société JMM (511 008 732 RCS SAINT-BRIEUC)
998 parts numérotées de 3 à 1 000.....998 parts
- Total égal au nombre de parts.....1 000 parts

2/ Suite à la dévolution successorale du 24 octobre 2023, les parts sociales sont désormais réparties comme suit :

- Madame Sylvie MARZIN-MINIER
2 parts numérotées 1 et 2..... 2 parts
 - La société JMM (511 008 732 RCS SAINT-BRIEUC)
998 parts numérotées de 3 à 1 000.....998 parts
- Total égal au nombre de parts..... 1 000 parts"

DEUXIEME DECISION

Les associés de la Société, après avoir pris acte du décès de Monsieur Olivier MARZIN survenu le 30 mai 2023, prennent acte que les fonctions de cogérant qu'il exerçait au sein de la Société ont pris fin. Par conséquent, Madame Sylvie MARZIN-MINIER est seule gérante de la Société.

TROISIEME DECISION

Les associés de la Société, à l'unanimité et en raison de l'adoption de la décision qui précède, décident de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent acte, à l'effet d'accomplir les formalités légales corrélatives.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations de la Société.

Les associés reconnaissent et acceptent que (i) le présent acte sous seing privé soit signé par voie de signature électronique via la plateforme Yousign en application des articles 1367 et suivants du Code civil et (ii) que la transmission électronique du présent acte ainsi signé vaille preuve, entre les associés, de l'existence, de l'origine, de la réception, de l'intégrité dudit acte. En outre, les associés prennent acte de ce que le rédacteur du présent acte a pris toutes les diligences qu'il a estimées pertinentes aux fins de s'assurer de l'authentification de l'identité de chaque signataire et lui donnent quitus de ce chef.

Madame Sylvie MARZIN-MINIER	Pour JMM, Madame Sylvie MARZIN-MINIER, Présidente
-----------------------------	--